NOVEMBRE 2021

Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Antilles & Guyane

Apôtres Aux Antilles

N° 33

« Pié bwa lafwa mò
si zot pa ka wouzé'y épi bon dlo »

Les âmes du Purgatoire ne peuvent plus abréger leurs souffrances. Comment donc peuvent-elles espérer rendre l'accès au Ciel plus rapide ? Elles comptent sur nous. C'est nous, qui par l'unité du Corps mystique, c'est sur cette réalité du Corps mystique, de cette union que nous avons avec les âmes du Purgatoire dans l'Eglise. L'Eglise souffrante et l'Eglise militante sont unies en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Et puisque nous, nous pouvons mériter pour elles, nous pouvons demander à Notre Seigneur, dans nos prières et en particulier par le Saint Sacrifice de la messe, que les âmes du Purgatoire soient plus rapidement délivrées.

Paroles de
Monseigneur Lefebvre
1er novembre 1978

LES ÂMES DU PURGATOIRE

De quoi s'agit-il ? De personnes comme vous et moi qui après leur vie ici-bas sont mortes dans la foi catholique et en paix avec le Bon Dieu.

Retenues cependant au Purgatoire où elles sont captives, elles y vivent une profonde purification qui les prépare à voir Dieu.

« Bienheureux les cœurs purs car ils verront Dieu » nous enseigne Notre Seigneur Jésus-Christ sur le mont des Béatitudes au début de sa vie publique.

Une âme en état de grâce va donc au Purgatoire s'il lui reste à faire pénitence et se détacher des péchés véniels qu'à sa mort elle n'a pas sincèrement regrettés.

En franchissant son seuil, elle n'est pas dépourvue d'espérance comme les damnés quoiqu'on retrouve des supplices du même ordre : privation de Dieu et peine du feu.

La souffrance n'y est que temporaire et

prépare au Ciel, éternel séjour de rafraîchissement, de bonheur et de paix auquel elles aspirent, comme nous le décrit la liturgie.

Pour ce qui est des consolations, les âmes du Purgatoire reçoivent la visite réconfortante de la Très Saints Vierge Marie et des saints.

Les vivants quant à eux peuvent les soulager et même hâter leur délivrance grâce aux mérites infinis de Notre Seigneur Jésus-Christ à la Sainte Messe, de Notre Dame et des saints. Voilà pourquoi l'Eglise encourage à faire célébrer des messes, prier et se renoncer pour les âmes du Purgatoire.



Elles-mêmes une fois délivrées rendent la pareil. C'est gagnant-gagnant.

Nous recommandons à vos prières durant ce mois consacré aux défunts, les fidèles qui ont étés des moteurs pour la vie paroissiale à commencer par le révérend frère Gérard-Marie décédé il y a 10 ans. En Martinique, Mme Berté et Messieurs Pinaud et Briand, Mme Jourdain à la sacristie, Mme Martial à la chorale, Mmes Fidèle, Moreau et Berthe à la logistique, Mme Vandepute à la couture, Mme Caruge pour le catéchisme et Mme Radinez pour le groupe du Rosaire, mesdames Edouard Edouarzi, Glissant, Clérempuy et Riport. En Guadeloupe, M Jean Bonnet, M. et Mme Charles et Armele Bonnet, M. André Caminade, Mmes Bourreau à la chorale et Octuvon à la sacristie. En Guyane, M et Mme Bily qui ont accueilli les pères pendant 4 ans. Daignent ces âmes dévouées ici-bas intercéder pour nous tous.

Père Jean-Marie MAVEL+

UNE SALLE D'ATTENTE ... À ÉVITER !

Nous le savons, nous avons une destinée surnaturelle qui sera sanctionnée au moment de notre mort. Celle-ci nous trouvera soit en état de grâce et nous aurons gagné le ciel, soit en état de péché mortel et alors, à Dieu ne plaise, nous irons en enfer. Mais cette alternative, qui reste la seule définitive, laisse la place à un état intermédiaire, lui momentané. C'est celui des âmes pour qui le salut est acquis mais dont la conscience est encore trop indigne de contempler Dieu. Il leur faut donc un lieu d'attente et de purification, le Purgatoire.



L'existence du Purgatoire n'a pas d'adversaire avant la Réforme protestante (XVI^{ème} siècle) même si cela reste un sujet délicat avec les Orientaux depuis le Grand schisme (XI^{ème} siècle). Ils ne remettent pas en cause l'existence du Purgatoire, seulement le mode de punition. Les protestants, eux, nient formellement qu'il puisse y avoir un tel lieu : c'est la foi qui justifie, il n'y a pas de milieu, soit on a la foi, soit on ne l'a pas. Leur argument : il n'en est pas fait mention dans l'Ecriture Sainte. Ils arguent aussi du fait que le Christ a payé pour nos péchés de façon surabondante et c'est donc faire injure à sa Passion que d'exiger de notre part, dans ce monde ou dans l'autre, une réparation de nos péchés. Saint Robert Bellarmin leur répond : « […] pour être efficaces, ces mérites doivent nous être appliqués ; cette application se fait par les sacrements et par les actes de l'homme. […] Lorsque la faute est remise, la peine éternelle qui lui était due se change en peine temporelle, la justice exigeant que le péché soit puni en quelque façon. » Nous pouvons répondre aussi avec saint Paul : « Je souffre dans ma chair ce qui manque

aux souffrances du Christ ».

Le concile de Trente dans sa session XXV, dont un décret spécial traite du Purgatoire, n'invente rien mais rappelle seulement l'enseignement toujours donné par l'Eglise. Celle-ci s'appuie sur un passage du livre des Macchabés (II Mac. XII, 38-46) où l'on voit Judas Macchabé faire une collecte afin d'offrir des sacrifices pour la rémission des péchés des morts. Cela montre bien la foi qu'il avait, et le peuple d'Israël avec lui, dans la résurrection des morts et sur le fait que certains ne peuvent entrer au ciel immédiatement après leur mort. Les protestants contestent la valeur canonique de ce passage, c'est-à-dire qu'ils le considèrent comme non-inspiré. Ce passage de l'Ancien Testament est renforcé par un passage de saint Paul (I Cor. III, 12-15) où il parle du feu qui doit éprouver les œuvres de chacun.



La Tradition ajoute des précisions, en particulier dans les actes des martyrs : sainte Thècle prie pour l'âme de Falconilla et sainte Perpétue pour obtenir la délivrance de son frère. Tertullien parle des oblations pour les défunts comme étant une coutume traditionnelle et régulière. Saint Cyrille de Jérusalem, saint Epiphane, saint Grégoire de Nysse, saint Augustin défendront aussi l'existence du Purgatoire. Et cela n'est pas contraire à la raison : seules les âmes totalement pures peuvent entrer au ciel, et beaucoup d'hommes meurent en état de péché véniel ou avec des péchés mortels pardonnés mais non totalement expiés. Il leur faut donc une purification.

Il est de foi, c'est-à-dire que nous devons croire à cela sous peine d'hérésie, que « vont au Purgatoire, les âmes de ceux qui meurent en état de grâce, mais avec des fautes vénielles, ou avant d'avoir expié pour la peine temporelle due à tous leurs péchés véniels ou mortels. La Sainte Ecriture atteste l'existence du Purgatoire, qui ne consiste pas dans les craintes du mourant ; mais au Purga-

toire, les âmes des défunts endurent des peines satisfactoires. » Deux choses : il y a des peines et elles sont temporaires, plus aucune âme n'en souffrira après le jugement dernier.

Quelle est la durée de cette peine ? C'est très difficile à dire car le temps au Purgatoire n'est pas le même que sur cette terre. Le temps ici-bas mesure les changements dans les choses matérielles, mais il n'y a pas de corps au Purgatoire, seulement des âmes. La seule chose que nous pouvons dire est que la peine sera en proportion de l'expiation requise pour les fautes vénielles non encore pardonnées au moment de la mort, et par les peines non encore expiées.

Quelles sont les peines infligées aux âmes au Purgatoire ? Trois choses sont certaines.

- La première est que la souffrance la plus importante est la privation de la vision de Dieu. Au moment même où elles auraient dû jouir de ce bonheur infini, les âmes en sont privées malgré leur désir de le posséder, ce par leur faute. Elles voient qu'elles auraient pu, avec un tout petit peu d'efforts, satisfaire à tous leurs péchés, et maintenant ce sont de grands maux qui leurs sont infligés. Elles constatent également qu'elles auraient pu acquérir un degré bien plus grand de gloire si elles n'avaient pas été aussi négligentes. « L'âme se sent constamment entraînée par la violence de son amour vers Dieu, qui seul peut la satisfaire. Cette violence est sans cesse croissante, tant que l'âme reste privée de son objet dont elle est si avide, et ses souffrances croîtraient à proportion, si elles n'étaient pas adoucies par l'espérance ou plutôt la certitude que chaque instant la rapproche du moment de son bonheur éternel ».

- La deuxième et la troisième vont de paire : il y a bien une peine des sens et cette peine est un feu. Si les Orthodoxes nient l'existence du feu au Purgatoire, ils ne nient pas l'existence d'une peine des sens par l'affliction, la douleur, le chagrin et la honte de la conscience. Mais l'opinion commune des théologiens catholiques est qu'il y a bien un feu, et un feu réel, quand bien même ne serait-il pas la seule peine sensible.



Nous voyons bien que le sort des âmes du Purgatoire n'a rien d'enviable, même si nous nous disons qu'au moins elles sont sûres d'aller au ciel. « Il est vrai que, comme le dit saint Robert Bellarmin, leur souffrance ne les absorbe pas au point qu'elles en perdraient la véritable notion de leur état ou qu'elles se laisseraient aller au trouble et au désespoir comme si elles étaient en enfer. C'est une certitude spéciale qui exclut la crainte, mais non l'espérance ; le bonheur réservé à ces âmes est futur et non présent, elles peuvent donc l'espérer ; par ailleurs ce bonheur leur est acquis, elles ne peuvent donc en craindre la perte. »



Pour résumer : les âmes du Purgatoire sont dans trois états :

- de grâce : elles sont pures de tout péché mortel, elles ne sont pas réprouvées c'est-à-dire rejetées de Dieu. Elles n'éprouvent donc pas d'angoisse à ce sujet.

- de terme : elles sont arrivées au bout de leur course, elles ne peuvent plus gagner de mérites ni s'enrichir de bonnes actions.

- de purification : elles souffrent la peine que Dieu leur impose pour qu'elles soient totalement dignes de paraître en sa présence.

Il y a deux conséquences à tirer de tout cela :

- le Purgatoire existe et nous pouvons y aller si nous n'expions pas suffisamment nos péchés ici-bas.

- nous sommes les seuls à pouvoir soulager les âmes qui s'y trouvent, voire même à les délivrer.

Soyons donc généreux pendant ce mois de novembre dans nos sacrifices, nos prières, l'assistance à la messe, l'offrande de nos communions pour les âmes du Purgatoire, comme nous voudrions que les vivants le soient avec nous si nous ne prenons la juste mesure ni de nos péchés ni de la justice divine.

Père François BRUNET de COURSSOU+

CE QUI SE DIT SUR LES ÂMES DU PURGATOIRE

Il existe une littérature assez abondante sur les âmes du Purgatoire. Et s'il se trouve quelques bonnes sources, dignes de crédibilité, on peut également craindre beaucoup de publications sans réelle valeur théologique ou dont la provenance ne donne pas tous les signes de garantie.

Il ne s'agit pas en effet de tomber dans la recherche du fantastique, mais plutôt de profiter d'un enseignement théologique que ces âmes, qui ont vu Dieu au moment du jugement particulier, à l'instant de la mort, peuvent nous transmettre. « Ce que tu es, je l'ai été, ce que je suis, tu le seras... » semblent-elles nous dire...

Les éditions « Marchons Droit » ont dans le passé publié trois ouvrages qui ne sont pas réservés aux membres de la Confrérie des Ames du Purgatoire qui trouve également son siège au Prieuré Notre Dame du Pointet.



Le premier s'intitule « Le Manuscrit du Purgatoire ». Une religieuse reçoit pendant vingt ans des locutions d'une ancienne consœur, morte à l'âge de 36 ans, et qui n'avait pas très bien suivi ses conseils et recommandations. Elle ne vient pas simplement lui avouer qu'elle aurait mieux fait d'écouter la bonne parole : elle vient à son tour prêcher cette bonne parole. Car depuis le Purgatoire, elle réalise ce qu'aurait dû être sa vie, à savoir une vie utile, une vie remplie de l'amour de Dieu. Au Purgatoire, dit-elle, elle recommence sa vie, car la première a été ratée. Loin de donner des descriptions fan-

tastiques de ce lieu où elle se trouve, elle préfère manifester le grand amour de Dieu qui règne entre ces âmes, assoiffées de la présence divine dont elles sont momentanément privées par leur négligence passée. Cette charité se développe du coup entre l'âme de la terre qui aide l'âme du Purgatoire à se libérer de ses peines, alors que cette dernière enseigne la conduite à tenir pour savoir se sanctifier à travers les actions ordinaires du quotidien. Ce livre mérite d'être lu et également médité. Il est un vrai ouvrage de spiritualité appliquée.

Le deuxième ouvrage a été composé par M. l'abbé Alain Delagneau, directeur de longue date de l'Œuvre des Retraites au Pointet. Il s'intitule « Un mois pour les âmes du Purgatoire ». L'auteur suggère, pour chaque jour du mois de novembre traditionnellement consacré aux prières pour les âmes du Purgatoire, une ou deux pages de lecture : quelques notions de théologie rappellent,



en lien direct avec le Purgatoire, nos devoirs de chrétien (ou d'âme consacrée à Dieu), puis une petite histoire vécue vient illustrer le propos. On réalise à traversa ces petites anecdotes toujours captivantes que très souvent les âmes du Purgatoire se sont manifestées auprès des hommes. La page s'achève avec une prière qui correspond au thème du jour. Ce livre sera instructif pour former notre vertu de foi, concret à travers les exemples historiques donnés, utile par les prières de délivrance de ces pauvres âmes que nous sommes invités à prononcer jour après jour. Un livre simple, à la portée de tous.

Le troisième de ces livres est également le produit de la plume de M. l'abbé

Alain Delagneau. Le titre est un peu accrocheur il est vrai : « Pleins feux sur le Purgatoire »... Il s'agit là d'un livre un peu plus dense (200 pages), mais également distribué en 30 chapitres pour servir à notre dévotion en novembre. En commençant par l'évocation du sens de la vie et des moyens de sanctification, l'auteur insiste sur le malheur du péché, avant d'aborder la question des fins dernières. La deuxième partie de l'ouvrage vient nous informer au plus près de la réalité du Purgatoire et des moyens que nous pouvons utiliser pour soulager ces âmes saintes. D'une lecture simple mais aussi d'une doctrine irréprochable, ce petit ouvrage peut en aider plus d'un à mieux discerner la réalité de ce qui nous attend après cette vie. Nous sommes aussi édifiés à contempler ces âmes saintes qui achèvent de se rendre dignes du ciel. Leur délicatesse devrait pouvoir nous inspirer dans notre combat contre le péché.



Les 3 ouvrages sont en vente dans nos procures

La piété se doit d'être toujours accompagnée de la doctrine, sous peine d'errer dans l'illusion ou le sentimentalisme. Ces trois petits ouvrages sont vraiment à la portée de beaucoup et apporteront une aide doctrinale à notre piété. Et si leur lecture nous demande quelque effort, il suffira de l'offrir aux intentions de nos chères âmes sœurs qui souffrent au Purgatoire et que nous pourrions un jour rejoindre !

Père Benoît KNITTEL+

LA CONFRÉRIE POUR LA DÉLIVRANCE DES ÂMES DU PURGATOIRE

Objectif

L'objectif de la « Confrérie des Âmes Bénites » est très simple : Promouvoir et canaliser la dévotion aux âmes du Purgatoire, en observant une règle facile, afin de former une communauté de prières en particulier pour : nos familles, les prêtres, religieux et religieuses, les âmes « perdues ».

L'engagement est une promesse est faite à Dieu, à nos âmes et à notre conscience ! (Cette promesse n'oblige pas sous peine de péché grave, mais si vous savez que vous ne pouvez ou voulez plus remplir les obligations et donc appartenir à la confrérie, écrivez-le au siège de celle-ci à l'adresse ci-dessous).



Souvenez-vous que le retour est au centuple ! Il faut savoir que les prières faites pour une âme qui se trouve déjà au Paradis, seront toujours appliquées à une âme choisie de Dieu. Dans le malheureux cas d'une prière pour une âme damnée, les prières profitent à celui qui prie.

Statut

Chaque membre de cette Confrérie fait la promesse de :

Réciter, pendant le mois de Novembre, trois neuvaines aux intentions des âmes « perdues ».

Réciter, chaque jour du mois de Mai, une dizaine du chapelet pour la délivrance des prêtres, religieux et religieuses du Purgatoire..

Réciter chaque lundi les litanies pour les âmes du Purgatoire.

Réciter chaque jour (sauf pendant les mois de mai et novembre) la prière « pour chaque jour de la semaine"

Réciter chaque jour la prière à ND auxiliatrice des âmes du Purgatoire.

Confrérie pour la délivrance des âmes du Purgatoire - Le Pointet 03110 Broût-Vernet

CARNET PARROISSIAL

EST DEVENU ENFANT DE DIEU PAR LE BAPTÊME

ISAÏAH GAMESS LE 17 OCTOBRE EN LA CHAPELLE ND DE LA DÉLIVRANDE

CHRONIQUE DU PRIEURÉ

La vie du prieuré a retrouvé son rythme de croisière avec également la préparation de la retraite de saint Ignace qui clôturera ce mois pour 14 messieurs au Morne Rouge.

L'école saint Dominique Savio accueille cette année 28 élèves. Le père Mavel a la joie de recevoir durant cette année scolaire l'aide de deux de ses neveux venus renforcés l'équipe pédagogique de l'école.

POUR GAGNER UNE INDULGENCE PLÉNIÈRE APPLICABLE À UNE ÂME DU PURGATOIRE CHAQUE JOUR DU 1er AU 8 NOVEMBRE, IL FAUT :

- Visiter un cimetière en priant pour les âmes du Purgatoire
- S'être confessé dans les 8 jours avant ou après
- Communier le jour même
- Réciter les prières aux intentions du Souverain Pontife (« Notre Père » et « Je Vous Salue Marie »)
- Être détaché de tout péché, même véniel

Pour joindre les Pères :

97p.martinique@fsspx.fr
www.fsspx-antillesguyane.com

Père MAVEL : +590 690 12 53 55
Père BRUNET de COURSSOU : +590 696 06 03 88
Père KNITTEL : +590 690 12 80 93

Horaires habituels des Offices aux Antilles– Guyane

Martinique 05 96 70 04 67

Chapelle Notre-Dame de la Délivrande - 64, rue Moreau-de-Jonnes - 97200 Fort-de-France

DIMANCHE : 7h00 messe basse **9h00** messe chantée **semaine : 6h30** et **11h** (se renseigner)

EXPOSITION DU SAINT-SACREMENT : les jeudis à **7h15** (chapelet)
CONFESSIONS : en semaine de **7h30** à **8h30** et le dimanche avant la messe
DOCTRINE CHRETIENNE : les samedis 13, 20, 27 de **7h30** à **8h15**
CATECHISME : les dimanches 14, 21, 28 **à 8h00**
RÉUNION DU GROUPE DES JEUNES : le **20** de 1**7h30** à **20h00**

Guadeloupe 06 90 12 80 93

Chapelle Notre-Dame de Guadeloupe - 5, quai Lardenoy - 97110 Pointe-à-Pitre

DIMANCHE : 7h00 messe basse **8h30** messe chantée **vendredi : 18h samedi : 6h30**

EXPOSITION DU SAINT SACREMENT : le samedi à **7h15** (chapelet)
CONFESSIONS ET PERMANENCES : le samedi de **8h30** à **10h30** et le dimanche **avant la messe**
DOCTRINE CHRETIENNE : le 5 à **19h00** sur l'Ecriture Sainte
CATECHISME : **les samedis à 10h30 et 11h15**

Guyane 06 90 12 53 55

PROCHAIN PASSAGE : du vendredi 29 octobre au lundi 8 novembre

Pour aider votre Prieuré à vivre

CHÈQUE à l'ordre de "FSSPX" (reçu fiscal sur demande vous donnant droit à une réduction d'impôt de 66%).

Exemple : un don de 200€ vous donne droit à une réduction d'impôt de 132€ et vous coûte réellement 68€.

VIREMENT sur notre compte à La Banque Postale (virement automatique possible)

IBAN : FR10 2004 1010 2000 1151 0X01 729

BIC : PSSTFRPPFDF

Les prêtres vous assurent de leurs prières reconnaissantes et de leur dévouement sacerdotal et vous informent qu'une messe mensuelle est célébrée aux intentions des bienfaiteurs et bénévoles du Prieuré et de l'école.

Merci et que Dieu vous bénisse